



Conseil municipal du 5 avril 2019

Monsieur le Maire propose d'évoquer tout d'abord l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie. Cette question a été abordée par la commission finances lors de la préparation du budget.

Depuis 20 ans le temps de secrétariat est resté fixé à un mi-temps (17h30 par semaine).

Afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du travail de secrétariat, afin de répondre au mieux aux demandes des habitants, afin de permettre à notre secrétaire de ne plus travailler sans cesse dans l'urgence- elle ne dispose pas de temps suffisant pour répondre aux sollicitations d'une commune de près de 700 habitants- monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de secrétariat de 6 heures par semaine soit de le porter à 23h30.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal ;

Le financement nécessaire sera intégré dans le budget prévisionnel de 2019.

Budget communal

Vote des Taux

Après avoir donné connaissance des travaux de la commission des finances, Marc Rebulliot, adjoint aux finances, rappelle qu'on constate que les bases des taux ont été revalorisées de 2,17 % en 2019.

Il souligne également que l'on remarque que les taux de Barges sont bien en-dessous de la moyenne des communes de la même strate et des communes voisines.

Il rappelle également que jusqu'alors le conseil préconisait une augmentation régulière mais modérée du taux. Il faut également considérer la hausse incontournable de certaines dépenses (SDIS-pompiers, SIVOS-gymnase du collège, RPI-écoles, Transports scolaires, Service Urbanisme, ...)

Il est donc proposé une hausse de 1 % pour chacun des taux

Il est procédé au vote : 9 voix pour-1 voix contre (1 conseiller absent sans procuration)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

De l'augmentation des taux de 1% soit :

| | | |
|----------------------------|-------|---|
| Taxe d'habitation : | 5,86 | % |
| Taxe du foncier bâti : | 10,25 | % |
| Taxe du foncier non bâti : | 26,34 | % |

Budget primitif 2019

Sur proposition du Maire et après étude des travaux préparatoires de la commission des finances,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 comme suit :

Investissement

| | | | |
|----------|----------------|------|------------------------------------|
| Dépenses | : 283 400,00 € | dont | 3 718,00 € RAR (restes à réaliser) |
| Recettes | : 283 400,00 € | dont | 78 799,22 € RAR |

Fonctionnement

| | |
|------------------|----------------|
| Dépenses | : 265 907,47 € |
| Recettes | : 257 253,00 € |
| Report 2018 | + 228 663,95€ |
| Recette globale | : 485 916,95 € |
| Soit un solde de | : 220 009,48 € |

CHARGE le Maire de transmettre le budget à la trésorerie de Nuits-Saint-Georges et au contrôle de légalité.

Questions diverses

*Travaux rue du lavoir (déplacements de compteurs électriques actuellement sur le trottoir)
ENEDIS / SOCATER semaines 15 et 16

*Retour sur la dénomination de l'allée de la levée en allée Jeannine LEJARD. Une évocation sera faite lors de la Commémoration du 8 mai. Une inauguration officielle sera programmée ultérieurement.

*Une réunion sera organisée avec quelques habitants du quartier de la poterie afin de réfléchir à la valorisation de la source située rue de la poterie.

*Tableau de permanences des élus pour la tenue du bureau de vote pour les élections européennes le 26 mai, ouverture du bureau de vote 8h00-18h00, un seul tour.

Infos diverses

Manifestation Agility le 21 avril

Chasse aux œufs le 22 avril

Bal complètement Barges le 27 avril

Commémoration du 8 mai

Matinée désherbage et nettoyage de la commune le 25 mai 2019 à 8h30

Le prochain conseil municipal est fixé au 17 mai à 20h30

La séance est levée à 22h30